



BIEN GÉRER LES DÉCHETS
ISSUS DE L'ACTIVITÉ
DES SERVICES PUBLICS,

C'EST POSSIBLE !

ÉDITORIAL



Toujours à votre écoute, le Cercle National du Recyclage a conçu ce guide pour répondre à vos demandes nombreuses. En réponse à votre attente, vous tenez dans vos mains un ouvrage précis et étayé sur l'optimisation de la gestion des déchets de l'activité des services publics.

Ce sujet est particulièrement sensible pour les services publics et, de plus, vous pourrez constater combien ce sujet est aussi multiforme. L'activité des services publics est effectivement très diverse et doit répondre à des problématiques variées. Dans son rôle de promotion des bonnes pratiques, le Cercle National du Recyclage les a recensées et, s'appuyant sur de très nombreux exemples concrets, vous les présente pour vous éclairer sur les diverses possibilités qui existent d'une gestion améliorée des déchets issus de l'activité des services publics.

Ce guide a donc pour objet de fournir aux élus et aux techniciens des collectivités locales et des administrations publiques de nombreuses pistes leur permettant de mettre en place une gestion optimisée d'un gisement de déchets encore trop peu exploité, tant d'un point de vue environnemental qu'économique voire social.

L'objectif visé est de favoriser le développement d'un recyclage plus élaboré et de mettre en place une économie circulaire qui bénéficie aux territoires.

Je tiens remercier ici tous ceux qui ont participé à l'élaboration ce guide et également les partenaires qui nous ont permis par leur soutien financier de réaliser ce guide et de le diffuser gracieusement au plus grand nombre.

Je souhaite que vous trouviez dans cette nouvelle publication du Cercle National du Recyclage certaines des réponses aux questions que vous vous posez et aussi en susciter d'autres qui seront autant d'incitations à améliorer encore les pratiques de gestion des déchets des services publics.

Jean-Patrick MASSON
Président du Cercle National du Recyclage

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP MASSON', written over a horizontal line.

REMERCIEMENTS

Le Cercle National du Recyclage tient à remercier les agents et les responsables des collectivités locales et des administrations publiques qui se sont rendus disponibles pour l'élaboration de ce document et qui ont partagé leurs expériences sur les solutions de gestion mises en place pour la prévention, la collecte, le recyclage ou la valorisation de leurs déchets.

Le Cercle National du Recyclage remercie également l'ensemble des éco-organismes, des associations, des professionnels et des représentants de leur secteur ayant contribué à cette étude par la fourniture des données utilisées.

La réalisation de ce guide a été possible grâce au concours financier et l'appui de :

- ADEME
- Ecologic
- Eco-Systèmes
- Réylum
- Suez Recyclage et Valorisation
- Valdelia
- Veolia

PRÉSENTATION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle National du Recyclage est né en 1995 de la volonté commune de trois élus fondateurs, Monsieur Paul DEFFONTAINE, Maire de Willems, Vice-président de la Communauté Urbaine de Lille, Monsieur Jacques PELISSARD, Député-Maire de Lons-le-Saunier, Président du SYDOM du Jura et Monsieur Yves PIETRASANTA, Maire de Mèze, Président du Syndicat Intercommunal du Nord du Bassin de Thau. Association à but non lucratif, régie par les dispositions de la loi de 1901, le Cercle National du Recyclage a pour objet statutaire de promouvoir la collecte sélective et le tri des déchets en vue de leur recyclage. Le Cercle National du Recyclage a vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets.

Le Cercle National du Recyclage est une association qui rassemble les collectivités (ou leurs groupements), les fédérations professionnelles FNADE et FEDEREC, des associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'insertion professionnelle. Ses prises de position sont dictées par l'objectif poursuivi de défense de l'intérêt général en favorisant la valorisation matière des déchets et une juste prise en charge des coûts de traitement des déchets.

L'action du Cercle National du Recyclage s'inscrit dans une perspective de développement durable qui prend en considération les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés à une gestion multifilières des déchets ménagers et assimilés. En fédérant les différents intervenants, le Cercle National du Recyclage se positionne comme un lieu de dialogue, de concertation et un centre d'échanges de connaissances et d'expériences. L'association exerce sa mission d'intérêt général dans un souci de rigueur et d'objectivité. Les adhérents au Cercle National du Recyclage considèrent que l'optimisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés implique l'établissement d'une collaboration efficace entre toutes les parties-prenantes concernées en particulier les pouvoirs publics, les collectivités locales, les consommateurs, les citoyens producteurs de déchets, les opérateurs et les entreprises de recyclage.

Le site internet institutionnel www.cercle-recyclage.asso.fr, à la disposition de tous, est le reflet permanent de l'activité de l'association avec son agenda, ses communiqués, ses dossiers. Il reprend également la réglementation en vigueur. Vous y trouverez toutes les informations relatives à la gestion des déchets.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| ÉDITORIAL | 3 |
| REMERCIEMENTS | 4 |
| PRÉSENTATION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE | 5 |
| SOMMAIRE | 6 |
| LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS | 13 |
| INTRODUCTION | 14 |
| PARTIE 1 : LES PRÉALABLES | 17 |
| I. LES DÉCHETS DES SERVICES : DE QUOI PARLE-T-ON ? | 19 |
| 1. DÉFINITION | 19 |
| 2. APPROCHE QUANTITATIVE | 19 |
| 3. APPROCHE QUALITATIVE | 21 |
| II. S'OCCUPER DES DÉCHETS DES SERVICES PUBLICS, POUR QUOI FAIRE ? | 24 |
| 1. LIMITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES | 24 |
| 2. MAÎTRISER LES COÛTS DE GESTION DES DÉCHETS DES SERVICES | 24 |
| 3. DEVENIR UNE ADMINISTRATION ÉCO-EXEMPLAIRE | 25 |
| III. QUEL CONTEXTE JURIDIQUE ? | 26 |
| 1. LA DIRECTIVE N° 2008/98/CE DU 19 NOVEMBRE 2008 RELATIVE AUX DÉCHETS | 26 |

| | |
|--|-----------|
| 2. LES TEXTES FRANÇAIS | 27 |
| 2.1 Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 | 27 |
| 2.2 Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 | 28 |
| 2.3 Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 | 29 |
| 2.4 Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 | 30 |
| 2.5 Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 | 30 |
| IV. QUELS SONT LES ACTEURS EN PRÉSENCE ? | 32 |
| 1. LES PRODUCTEURS DE DÉCHETS DE SERVICES PUBLICS | 32 |
| 1.1 La commune et les groupements de communes | 32 |
| 1.2 Les syndicats | 38 |
| 1.3 Le département | 39 |
| 1.4 La région | 39 |
| 1.5 L'État | 40 |
| 2. LES OPÉRATEURS DE GESTION DES DÉCHETS DES SERVICES PUBLICS | 40 |
| 2.1 Les opérateurs privés | 40 |
| 2.2 Les établissements publics locaux | 41 |
| 2.3 Les éco-organismes | 42 |
| 2.4 Les associations | 44 |
| V. QUELLES SONT LES SOLUTIONS DE GESTION DISPONIBLES ? | 45 |
| 1. LA COLLECTE | 45 |
| 1.1 Le porte à porte | 45 |
| 1.2 L'apport volontaire | 45 |
| 1.3 L'apport en déchèterie | 46 |
| 2. LE TRAITEMENT | 46 |
| 2.1 Le tri | 46 |
| 2.2 Le traitement organique | 47 |

| | |
|---|----|
| 2.3 Le pré traitement mécano-biologique | 48 |
| 2.4 Le traitement énergétique | 48 |
| 2.5 Le stockage | 49 |

PARTIE 2 : À CHAQUE DÉCHET SA SOLUTION ENVIRONNEMENTALE

I. LES DÉCHETS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

| | |
|---|-----------|
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 53 |
| 1.1 Rationalisation de l'utilisation du papier | 53 |
| 1.2 Programmer des bourses de réemploi et des campagnes de réparation | 56 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 59 |
| 2.1 Mettre en place le tri des papiers de bureau | 59 |
| 2.2 Organiser la collecte et l'enlèvement des D3E..... | 60 |
| 2.3 Organiser la collecte des piles usagées | 65 |
| 2.4 Organiser la reprise du mobilier | 69 |
| 2.5 Recycler les déchets des distributeurs de boissons chaudes | 73 |
| 2.6 Utiliser une solution globale | 77 |

II. LES DÉCHETS DES ESPACES VERTS, PARCS, JARDINS ET CIMETIÈRES

| | |
|--|-----------|
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 84 |
| 1.1 Réduire la production de déchets des espaces verts | 84 |
| 1.2 Instaurer le « zéro phyto » | 86 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 91 |
| 2.1 Valoriser les déchets verts | 91 |
| 2.2 Organiser la reprise des déchets phytopharmaceutiques | 91 |
| 2.3 Mettre en place le tri des déchets dans les cimetières | 94 |
| 2.4 Faire reprendre les outils électriques en fin de vie | 97 |
| 2.5 Faire récupérer les déchets dangereux | 101 |

| | |
|--|------------|
| III. LES DÉCHETS DES SERVICES DES SPORTS | 102 |
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 102 |
| 1.1 Optimiser la gestion des déchets lors des manifestations sportives | 102 |
| 1.2 Agir sur la production de déchets de bouteilles en plastique | 103 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 106 |
| 2.1 Recycler les matelas de chute usagés | 106 |
| 2.2 Recycler les pelouses synthétiques usagées | 106 |
| IV. LES DÉCHETS DES TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET CHANTIERS | 109 |
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 110 |
| 1.1 Suivre la démarche des chantiers verts | 110 |
| 1.2 Inscrire des clauses environnementales dans les marchés publics | 112 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 113 |
| 2.1 Organiser le recyclage des déchets de chantier | 113 |
| 2.2 Trier les gravats | 115 |
| 2.3 Recycler les déchets de plâtre | 117 |
| 2.4 Trier les huisseries | 117 |
| V. LES DÉCHETS D'ENTRETIEN DES MARCHÉS, DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS | 120 |
| 1. LES SOLUTIONS DE PRÉVENTION | 120 |
| 1.1 Distribuer les invendus alimentaires des marchés | 120 |
| 1.2 Limiter les dépôts sauvages | 121 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 123 |
| 2.1 Trier les biodéchets des marchés | 123 |
| 2.2 Recycler les cagettes en bois des marchés | 125 |
| 2.3 Valoriser les déchets issus du nettoyage des voiries | 128 |
| 2.4 Faire reprendre les lampes usagées | 129 |

| | |
|--|------------|
| VI. LES DÉCHETS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE | 132 |
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 132 |
| 1.1 Lutter contre le gaspillage alimentaire | 132 |
| 1.2 Faire reprendre les vêtements de travail et les chaussures | 136 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 137 |
| 2.1 Gérer ses biodéchets dans les différents services | 137 |
| 2.2 Recourir à une filière pour les déchets d'équipements de cuisines professionnelles | 148 |
| 2.3 Faire recycler ses huiles alimentaires usagées | 149 |
| VII. LES DÉCHETS DES SERVICES PETITE ENFANCE, SCOLAIRE ET PERSONNES ÂGÉES | 151 |
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 151 |
| 1.1 Utiliser des couches lavables | 151 |
| 1.2 Donner une deuxième vie aux livres des bibliothèques | 153 |
| 1.3 Utiliser des produits écolabellisés | 155 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 158 |
| 2.1 Collecter les instruments d'écriture | 158 |
| 2.2 Faire appel à la filière de reprise des déchets de mobilier | 162 |
| VIII. LES DÉCHETS DES ATELIERS ET PARCS AUTOMOBILES | 164 |
| 1. LES ACTIONS DE PRÉVENTION | 164 |
| 1.1 Limiter la production de déchets dangereux | 164 |
| 1.2 Créer des ateliers de réparation | 167 |
| 2. LES SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES | 169 |
| 2.1 Organiser la reprise des pneumatiques usagés | 169 |
| 2.2 Faire reprendre les huiles usagées | 172 |

2.3 Faire reprendre les accumulateurs automobiles usagés174

2.4 Faire reprendre les véhicules hors d'usage174

PARTIE 3 : LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DE GESTION DES DÉCHETS DES SERVICES PUBLICS.....177

ÉTAPE 1 : DÉFINIR LE PROJET GLOBAL179

1. ORGANISER LE MONTAGE DU PROJET179

2. ADOPTER UNE VISION GLOBALE179

3. DÉTERMINER LES ACTIONS PRIORITAIRES179

ÉTAPE 2 : RASSEMBLER L'ENSEMBLE DES ACTEURS180

1. EXPLIQUER LE PROJET180

2. FÉDÉRER LES ACTEURS180

3. ÉTABLIR DES PARTENARIATS180

ÉTAPE 3 : ÉVALUER SON SYSTÈME DE GESTION181

1. RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES PRATIQUES ACTUELLES181

2. ANALYSER LA SITUATION188

3. TROUVER DES AXES DE PROGRÈS189

ÉTAPE 4 : COMMUNIQUER SUR LE PROJET ET SES RÉSULTATS190

1. AVEC LES COMMUNES190

2. AVEC LES STRUCTURES ASSOCIÉES AU PROJET190

3. AVEC LES CITOYENS190

| | |
|--|-----|
| ÉTAPE 5 : EFFECTUER UN SUIVI | 191 |
| ÉTAPE 6 : RECHERCHER LES ÉVOLUTIONS POSSIBLES | 192 |
| CONCLUSION ET MISES EN PERSPECTIVE | 193 |
| RÉFÉRENCES | 194 |
| GLOSSAIRE | 201 |
| LISTE DES CONTACTS | 204 |
| PARTENAIRES | 209 |

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

- ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
- DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
- EEE : Équipements électriques et électroniques
- PET : Polytéréphtalate d'éthylène
- PLPDMA : Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PNPD : Programme National de Prévention des Déchets
- PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- PVC : Polychlorure de vinyle
- TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TLC : Textiles, Linges et Chaussures

INTRODUCTION

Le gisement de déchets issus de l'activité des services publics possède un fort potentiel de recyclage et de valorisation. Néanmoins, celui-ci n'est pas encore exploité dans sa totalité. En effet, il arrive que les déchets des services publics soient collectés en mélange avec les ordures ménagères résiduelles. Dans ce cas, ils ne font pas l'objet d'un recyclage effectif. Il existe pourtant de nombreuses solutions spécifiques disponibles pour recycler ces déchets quand ils ne sont pas assimilables à ceux produits par les ménages. Certains acteurs du monde des déchets proposent ainsi des solutions pour la gestion d'un seul type de déchet en particulier tandis que d'autres proposent une multitude de solutions pour plusieurs types de déchets.

Face à ce constat et en fonction du fort intérêt de ses adhérents, le Cercle National du Recyclage a eu la volonté de présenter aux collectivités locales et aux administrations publiques un grand nombre de pratiques existantes pouvant être dupliquée afin de favoriser le recyclage de leurs déchets.

Fort de ses connaissances et expériences, conformément à son objet statutaire de promotion de la collecte sélective, du tri et du recyclage des déchets, le Cercle National du Recyclage a décidé de se lancer dans la réalisation d'un ouvrage destiné à recenser et promouvoir les solutions possibles pour une meilleure gestion des déchets d'activités des services publiques.

À cette fin, le Cercle National du Recyclage a donc mené une étude afin de dresser un état des lieux de la gestion des déchets produits par les services publics dans le cadre de leurs activités et de leurs missions. Celle-ci a permis d'identifier des pratiques des services publics favorisant la préservation de l'environnement et des solutions de prévention, de recyclage et de valorisation proposées par différents acteurs du monde des déchets (éco-organismes, associations et entreprises privées). Ainsi, pour chaque type de déchets identifiés, une solution de prévention, de recyclage et/ou de valorisation est présentée et illustrées par une application concrète. Les exemples ont été choisis en fonction des retours des adhérents et des recherches effectuées. Les collectivités locales ou administrations n'étant pas citées dans les exemples mais qui se reconnaîtront dans les actions éco-responsables citées peuvent se faire connaître pour une éventuelle mise à jour du document.

Cet ouvrage comprend trois volets principaux :

- un premier relatif d'une part au cadre réglementaire incombant aux collectivités dans le domaine des déchets et d'autre part les acteurs et les solutions de gestion disponibles ;
- un deuxième réunissant des solutions de prévention, de valorisation et/ou de traitement des déchets illustrés d'exemples concrets ;

- et un dernier volet afférent à une méthodologie, proposée par le Cercle National du Recyclage, de mise en place d'un projet global de gestion des déchets des services publics.

Son but est avant tout de donner le déclic aux élus et aux techniciens des collectivités locales et des administrations publiques pour se lancer dans une gestion plus vertueuse des déchets issus de leurs activités grâce à de nombreux exemples d'actions mises en place.

PARTIE 1 :

LES PRÉALABLES

Dans cette première partie, les déchets issus des activités des services publics sont identifiés, les directives, lois et décret applicables aux services publics sont présentées et classées en fonction de la « pyramide du droit » et par ordre chronologique. Ensuite, les acteurs comprenant les producteurs de déchets à savoir les différents services publics, et les opérateurs de gestion de ces déchets sont cités ainsi que leurs activités. Pour finir, les solutions de gestion disponibles en matière de collecte et de traitement des déchets sont détaillées de même que leurs conditions.

POUR LIRE LA SUITE,

TÉLÉCHARGER LE BON DE COMMANDE